

**RÉGIE DE L'EAU**  
EUROMÉTROPOLE DE METZ

## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

---

**DÉLIBÉRATION N° 5/2025**

**SÉANCE DU MERCREDI 5 FEVRIER 2025**

Sous la présidence de Monsieur Michel LISSMANN, Vice-Président

Administrateurs : 19

En fonction : 19

(Convoqués le Lundi 27 Janvier 2025)

Présents : 13

Absents : 6

(Pouvoirs : 4)

Présents : Mesdames Véronique KREMER, Yolande VON HOF, Messieurs Jean BAUCHEZ, Jean-Luc BOHL, Antoine DORR, Michel DUMONT, Bertrand DUVAL, Philippe HARDY, François HENRION, Michel LISSMANN, Roger PEULTIER, Bernard STAUDT, Salvatore TABONE.

Absents excusés : Odile JACOB-VARLET (pouvoir donné à Roger PEULTIER)  
Thierry HORY (pouvoir donné à Michel LISSMANN)  
Pierre MUEL (pouvoir donné à Yolande VON HOF)  
Lucien VETSCH (pouvoir donné à Salvatore TABONE)  
Claire ANCEL, Frédéric NAVROT

**OBJET : COMMANDE PUBLIQUE - ACCORD CADRE MP2024-04A TRAVAUX DE RENOUELEMENT DES CANALISATION ET BRANCHEMENTS - ALLEE DES PINS A MARLY**

### NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

Monsieur le Vice-Président, par mandat du Président de la Régie de l'eau de l'Eurométropole de Metz, rappelle aux membres du Conseil d'Administration que conformément à l'accord cadre de travaux MP2024-04, un marché subséquent pour le renouvellement du réseau d'eau potable de l'Allée des Pins à MARLY a été lancé le 07/01/2025.

La remise des offres était prévue pour le 22/01/2025.

Les membres de la Commission d'Appel d'Offres se sont réunis le 5 février 2025 à 14H30 afin de procéder au choix de l'attributaire ayant présenté la meilleure offre au regard des critères de sélection fixés.

Après présentation du rapport d'analyse des offres et examen budgétaire, Monsieur le Vice-Président propose, conformément à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres, de retenir l'offre de la société SADE CGTH pour un montant de 300 873,13 € HT et d'autoriser la Directrice à engager les procédures de passation, d'exécution, de suivi et de règlement du marché.

## MOTION

### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération du Conseil d'Administration de la Régie de l'eau de l'Eurométropole de Metz en date du 22 septembre 2020, portant sur les modalités de passation des contrats, actes et marchés et des délégations du Conseil d'Administration à la Directrice,

Vu la délibération du Conseil d'Administration de la Régie de l'eau de l'Eurométropole de Metz n° 35-2024 en date du 02 octobre 2024, attribuant l'accord-cadre de travaux MP2024-04, relatif au renouvellement, extension, amélioration du réseau d'eau potable,

Vu l'avis de la CAO,

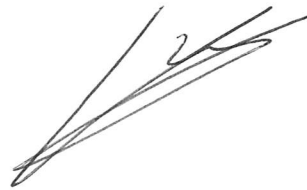
**ATTRIBUE** le marché MP2024-04A de travaux de renouvellement des canalisations et branchements allée des Pins à Marly à la société SADE CGTH pour un montant de 300 873,13 € HT,

**AUTORISE** la Directrice à engager les procédures de passation, d'exécution, de suivi et de règlement du présent marché.

Fait et délibéré à l'unanimité en séance le 5 février 2025,

Par mandat du Président,

Le Vice-Président,



Michel LISSMANN



Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de STRASBOURG dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.